

OFFICE DE
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**
DE LONGUEUIL



Rapport annuel 2024



Table des matières

Le mot de la présidente	3	Le suivi du plan stratégique 2023-2025	23
La mission de l'Office	4	Les activités publiques	26
Les mandats confiés à l'Office	5	Le budget et les finances	28
Les informations nécessaires à l'Office pour mener à bien ses mandats	6	Rémunération et avantages sociaux	29
		Transports et communications	29
L'année 2024 en chiffres	7	Services professionnels et administratifs	30
Les démarches complétées en 2024	9	Entretien, location et biens non durables	30
Préconsultations pour la révision des règlements d'urbanisme de la Ville de Longueuil et de ses arrondissements	10	Les perspectives 2025	31
Mon Le Moyne à moi ! - Démarche participative sur l'identité et le devenir du secteur Le Moyne	14	L'équipe de l'Office	33
Concordance du Plan d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil- Projet de règlement CO-2024-1259	17	La permanence	33
Mandats confiés mais non débutés	21	Les commissaires	33
Mandat conseil - comités consultatifs	22	Les remerciements	34
		Annexe - Rapport de l'audit de l'état des dépenses	35

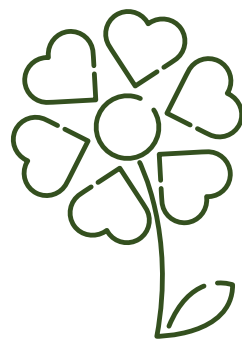


Le mot de la présidente

L'engagement citoyen croît avec l'usage !

La démocratie recule un peu partout dans le monde et est même remise en question par des dirigeants et leaders de grandes nations. Qu'à cela ne tienne ! La population longueuilloise peut se targuer de pouvoir contribuer activement à limiter l'effritement de la démocratie à l'échelle locale, notamment en éclairant la prise de décision publique dans le cadre des démarches réalisées par l'Office de participation publique de Longueuil.

Chaque démarche nous le confirme, vous démontrez de la curiosité et de l'intérêt à prendre part aux activités que nous proposons. Peut-être cela est-il le signe que l'Office est un rempart contre l'autoritarisme, voire un lieu pour exprimer son ouverture à vivre en communauté ? Peut-être que nos activités deviennent une occasion de rapprochement avec les personnes que vous avez élues pour vous représenter et diriger votre ville ? Ou peut-être bien qu'une fois que vous y goûtez, vous prenez goût à ces occasions de tricoter du commun ensemble ?



L'Office prend très au sérieux sa mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur des sujets d'intérêt pour la population de Longueuil. En 2024, nous avons raffiné notre connaissance du territoire et surtout, des gens qui le font vibrer. En cherchant sans cesse à nous améliorer, nous avons la conviction que notre action renforce la démocratie locale. Que ce soit en informant et en consultant la population sur un important chantier de révision règlementaire en urbanisme, en faisant rêver la population du secteur Le Moyne, ou sur des questions de concordance du Plan d'urbanisme au schéma d'aménagement, la population de Longueuil a répondu présente. En plus de ces trois démarches, l'Office a mis la table pour lancer deux démarches d'envergure au début de l'année 2025 et a répondu à une demande de la Ville de lui faire bénéficier de son expertise en vertu de sa fonction de conseil auprès de la Ville prévue à la charte.

En cherchant, dans tous les gestes posés, à servir l'intérêt collectif, l'Office a la volonté ferme de donner une voix à chaque personne de la communauté longueuilloise qui souhaite s'exprimer, et s'assure de livrer la parole recueillie aux élus et élues qui l'ont mandaté.

Le Rapport annuel 2024 est le reflet de cette intention et des activités qui en découlent.

Bonne lecture.

Julie Caron-Malenfant, présidente

La mission de l'Office

L'Office de participation publique de Longueuil (ci-après « l'Office ») est constitué en vertu des articles 54.15 à 54.28 de la *Charte de la Ville de Longueuil* (RLRQ c. C-11.3).

L'Office est une instance impartiale et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil. L'Office œuvre au service de l'intérêt collectif.

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme. Enfin, il pourrait également recevoir des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.

Les commissaires de l'Office ne sont ni des personnes élues ni des fonctionnaires municipaux.

Les mandats confiés à l'Office

L'Office peut être saisi d'une diversité de mandats. Ceux-ci peuvent porter sur des objets relevant de compétences municipales, tels que des projets d'aménagement du territoire. L'Office peut aussi recevoir des mandats sur des objets qui ne relèvent pas de compétences municipales, par exemple dans des cas où la Ville voudrait bénéficier d'une perspective citoyenne.



Plus précisément, les mandats de l'Office prévus dans la Charte de la Ville de Longueuil sont les suivants :

- **Proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville (art. 54.23 al. 1 par. 1°)**
- **Tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant ou révisant le Plan d'urbanisme (art. 54.23 al. 1 par. 2°)**
- **Tenir une consultation publique sur la politique de participation publique de la Ville et, si la Ville l'adopte, tenir toute mesure de participation publique prévue dans cette politique (art. 54.23 al. 1 par. 3° et 5°)**
- **Tenir des audiences publiques et en rendre compte dans un rapport pour tout projet de règlement visé au premier alinéa de l'article 58.2, à l'exception d'un projet d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, prévue au paragraphe 4° :**
 - 1° à un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
 - 2° à de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage, ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
 - 3° à un établissement résidentiel, commercial ou industriel dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m²;
 - 4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;
 - 5° à un immeuble patrimonial classé ou cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c.P-9.002) au sens de cette loi.

La consultation publique tenue par l'Office tiendra alors lieu de celle prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et Charte, art. 58.3 al. 2 et 3.

Par résolution du conseil de ville ou du comité exécutif

Tenir toute activité de participation publique, sur tout projet ou sujet d'intérêt désigné par le conseil de ville ou le comité exécutif. (Charte, art. 54.23 al. 1 par. 4°)

Éventuellement, lorsque les règlements seront adoptés

Tenir, sur demande d'un conseil d'arrondissement, toute consultation publique prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dont la compétence relève d'un conseil d'arrondissement. (Charte, art. 54.24)

Tenir, sur demande du conseil d'agglomération, toute consultation sur tout projet qui relève de sa compétence. (Charte, art. 54.25)

Mandats attribués par le seul effet de la Charte

Par le seul effet de la *Charte de la Ville de Longueuil*, l'Office doit tenir au moins une assemblée publique pour les mandats qui portent sur un projet de règlement modifiant ou révisant le Plan d'urbanisme de la Ville.

Si la Ville adopte la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce sera l'Office qui sera responsable de tenir l'assemblée publique de consultation prévue aux articles 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. De même, si un tel règlement est adopté, ce sera l'Office qui tiendra toute mesure de participation publique désignée à cette fin dans la politique de participation publique.

Bien que le mandat soit attribué par le seul effet de la Charte, l'Office en prend connaissance dès que la résolution d'adoption du projet de règlement lui est communiquée par la Ville.

Mandats attribués par le conseil de ville ou le comité exécutif

Pour une démarche participative sur tout autre sujet d'intérêt pour la Ville, l'Office est mandaté par une résolution adoptée par le conseil de ville ou par le comité exécutif.

L'Office prend connaissance du mandat dès que la résolution lui est communiquée par la Ville.

Mandats attribués par un conseil d'arrondissement ou le conseil d'agglomération

Lorsque les règlements habilitants seront adoptés, l'Office prendra connaissance du mandat dès que la résolution correspondante lui sera communiquée par l'instance habilitée à le mandater.

Les informations nécessaires à l'Office pour mener à bien ses mandats

Pour pouvoir démarrer les mandats qui lui sont attribués par le conseil ordinaire ou le comité exécutif, l'Office a besoin du dossier décisionnel qui leur est rattaché, plus précisément :

- Le sommaire décisionnel qui décrit l'objet, le contexte et le territoire de celui-ci;
- La résolution du conseil ordinaire ou du comité exécutif;
- Le projet de règlement (le cas échéant);
- La documentation complète du dossier, comprenant un document d'information destiné à la population en général.

Ces éléments forment la première partie du dossier documentaire qu'assemble l'Office pour chaque mandat.

Ils permettent notamment à l'équipe de l'Office de bien comprendre l'objet du mandat au moment de son adoption, son territoire et son contexte. Cela est nécessaire pour élaborer le plan de participation publique ainsi que les stratégies de communication et de mobilisation les plus appropriées pour chaque mandat reçu.

Le dossier documentaire constitué par l'Office est rendu public au moment opportun selon chaque mandat. Il est alimenté tout au long d'une démarche et reste accessible même après la publication du rapport produit à la fin d'une démarche.

3 démarches complétées

- Préconsultations pour la révision des règlements d'urbanisme de la Ville de Longueuil et de ses arrondissements
- Mon Le Moyne à moi ! - Démarche participative sur l'identité et le devenir du secteur Le Moyne
- Concordance du Plan d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil - Projet de règlement CO-2024-1259



L'année en chiffres

Plus de **2200** participations

2 démarches en préparation

Plus de **2000** visites sur le site web

2132 visiteurs sur la page principale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024



Plus de **11 000** pages vues

11 102 pages du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Près de **1300** visionnements de nos vidéos Youtube
1298 visionnements incluant des capsules informatives, des visites guidées virtuelles et des séances publiques d'information et d'expression des opinions

6 présences à des colloques ou activités sur la participation publique
Dont 4 où la présidente agissait comme panéliste ou conférencière

6 conférences dans les universités
École nationale d'administration publique, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université de Sherbrooke

ÉNAP
ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE

Université 
de Montréal

UQÀM

UDS Université de
Sherbrooke

2 événements tenus à Longueuil
Le 2^e Rendez-vous de l'Office
Une simulation de commission consultative

11 mentions dans les médias

7 formations
5 auprès de partenaires municipaux
2 formations pour les commissaires de l'Office

Les démarches complétées en 2024

L'Office a complété trois démarches participatives en 2024. La première démarche, consistait en une préconsultation sur la révision règlementaire en urbanisme pour la Ville de Longueuil et ses trois arrondissements. Le second mandat consistait en un exercice de définition identitaire et de projection dans l'avenir pour le secteur Le Moyne. La troisième démarche, émanant directement d'une compétence en matière d'urbanisme transférée à l'Office par la Charte de la Ville de Longueuil, consistait en un exercice de concordance règlementaire du Plan d'urbanisme au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

Un quatrième mandat, découlant de la fonction de l'Office de « proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville » (Charte de la Ville de Longueuil, art. 54.23 al. 1 par. 1°), a également démarré en 2024.

Préconsultations pour la révision des règlements d'urbanisme de la Ville de Longueuil et de ses arrondissements

Contexte

Depuis 2014, la Ville de Longueuil a entamé un processus de révision de ses outils de planification et de ses règlements d'urbanisme sur l'ensemble de son territoire. Cette révision visait à harmoniser ses outils de planification, mais également à actualiser, uniformiser et moderniser les règlements d'urbanisme des trois arrondissements de la Ville de Longueuil.

Trois événements ont conduit à cette révision :

- En 2012, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (palier métropolitain) a adopté son *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD);
- En 2016, suivant son obligation de s'harmoniser avec le PMAD, l'agglomération de Longueuil (palier régional) a modifié et adopté son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé;
- Pour assurer une continuité avec les orientations du SAD et du PMAD, en 2021, la Ville de Longueuil (palier local) a adopté son Plan d'urbanisme (PU).

Dans l'obligation de se conformer au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* et à son Plan d'urbanisme, la Ville devait alors réviser sa réglementation d'urbanisme. Avant de terminer la révision de ses règlements et de faire les consultations publiques telles qu'elles étaient prévues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Longueuil souhaitait sensibiliser la population et les parties prenantes aux rôles, objectifs et enjeux de la révision de la réglementation d'urbanisme et leur offrir une occasion de s'exprimer sur les grands enjeux à l'échelle du territoire de la Ville de Longueuil. Ces thématiques étaient :

Thème 1 : Les milieux de vie et ses composantes

- La densification résidentielle
- La création de milieux de vie sains, complets et accessibles

Thème 2 : L'environnement, la transition écologique et la santé publique

- Gestion des eaux pluviales
- Santé publique
- Protection des arbres, des espaces verts, des milieux naturels et des paysages



Le mandat

Le 16 janvier 2024, le conseil de ville de Longueuil a mandaté l'Office pour tenir une préconsultation auprès de la population dans le cadre de la révision des règlements d'urbanisme de la Ville et de ses arrondissements (CO-240116-2.8).

De façon spécifique, la Ville désirait à travers cette démarche :

- 1- Permettre aux citoyennes et citoyens de prendre connaissance du cadre de planification local dans le contexte légal québécois, les grands enjeux de la révision règlementaire et de mieux les comprendre;
- 2- Aller à la rencontre des Longueuilloises et Longueuillois de tous horizons, des personnes les plus éloignées des centres de décision jusqu'à celles les plus habituées;
- 3- Permettre aux citoyennes et citoyens de participer activement au processus de révision règlementaire, d'émettre leurs opinions et de s'exprimer sur les enjeux et les grandes thématiques proposées;
- 4- Mieux comprendre les préoccupations de la population et répondre à leurs divers questionnements en regard des enjeux et des grandes thématiques proposées;
- 5- Compléter les connaissances des professionnels de la direction de l'aménagement et l'urbanisme de la Ville en s'informant du vécu quotidien des citoyennes et citoyens;
- 6- Favoriser le dialogue et le partage d'expériences et d'expertises en toute convivialité entre les responsables de la Ville et la population;
- 7- Mettre en lumière les priorités collectives des Longueuilloises et Longueuillois et récolter une diversité de points de vue citoyens.



La démarche participative

Une démarche en trois étapes a été proposée par l'Office :

Étape 1. Mise en ligne du dossier documentaire

Étape 2. Commission consultative

La commission consultative constituée pour réaliser le mandat était présidée par M. Bruno Bergeron, appuyé par Mme Marguerite Bourgeois et M. Pierre Benoit, commissaires à l'Office. Dans un premier temps, la commission a tenu deux séances d'information publiques pour chacune des thématiques. Ensuite, la commission a lancé un appel de contributions écrites et a tenu deux séances d'audition des opinions. En parallèle, un sondage représentatif a été mené par une firme spécialisée auprès de la population de Longueuil. Le même questionnaire a également été rendu disponible sur le site de l'Office pour les personnes désirant y répondre volontairement.

Étape 3. Publication du rapport de l'Office

Le bilan de la participation

La Commission a reçu 13 contributions écrites de la part de citoyennes et citoyens, et d'organisations privées et publiques. Elle a également entendu cinq personnes pendant les séances d'audition des opinions, qui ont également fourni une contribution écrite. Dans le cadre du sondage représentatif, 1 000 personnes ont été sondées par le biais d'un panel web. Quant au questionnaire en ligne disponible sur le site web de l'Office, 146 personnes y ont répondu sur une base volontaire. Si l'on additionne l'assistance en salle, les contributions écrites et les visionnements en direct ou en différé, la démarche a généré **1 574 participations**.

Les recommandations de la commission

Recommandation 1

La Commission recommande à la Ville d'aller de l'avant avec ses stratégies visant à promouvoir la densification des milieux de vie et la transition écologique, à respecter la spécificité des différents quartiers, à adopter des mesures de mitigation pour atténuer les nuisances et à mettre en place une stratégie de communication pour favoriser l'adhésion aux nouvelles pratiques, sous réserve des recommandations de la Commission ci-après présentées.

Thème 1 : les milieux de vie et ses composantes

Recommandation 2

La Commission recommande à la Ville d'adopter une approche de design proactive, pour déployer une vision à long terme de la cité, incluant tous ses tenants et aboutissants, plutôt qu'une approbation ponctuelle, ad hoc et parcellaire des projets de construction qui lui sont soumis.

Recommandation 3

La Commission recommande à la Ville de donner suite à sa proposition d'autoriser un logement supplémentaire à une habitation dans les quartiers qui devraient être identifiés dans l'étude que la Ville a entreprise, selon des modalités qui restent à définir, et de diffuser cette information de manière spécifique lors de la présentation des nouveaux règlements d'urbanisme.

Recommandation 4

La Commission recommande à la Ville de :

1. Autoriser plus d'usages résidentiels et bonifier la densité autorisée de plein droit sur les grandes artères desservies par le transport collectif;
2. Réduire les incertitudes ou ambiguïtés inhérentes aux règlements actuels;
3. Établir un mécanisme de négociation efficient lors de demandes de modification à la réglementation d'urbanisme afin d'améliorer la rapidité de traitement des dossiers;
4. Compenser toute addition à la hauteur des bâtiments par une augmentation de la superficie des espaces verts au sol, de logements abordables ou d'équipements collectifs.

Recommandation 5

La Commission recommande à la Ville de :

1. Ajouter dans sa réglementation des dispositions contraignantes en ce qui concerne la cohérence et la compatibilité des constructions avec les milieux d'insertion en tenant compte de la mitigation des nuisances qu'elles pourraient générer;
2. Resserrer l'encadrement des activités d'hébergement touristique dans les immeubles résidentiels;
3. Mieux illustrer par des vues en trois dimensions les orientations d'aménagement, les volumes, les densités et l'échelle humaine souhaités pour faciliter l'interprétation des nouvelles dispositions réglementaires.

Recommandation 6

La Commission recommande à la Ville de poursuivre son objectif d'optimiser l'occupation des terrains sur les axes principaux de déplacement qui sont desservis adéquatement par le transport collectif. Pour faciliter l'adhésion des citoyennes et citoyens concernés, la Ville pourrait identifier et diffuser la liste des axes de déplacement visés par la réduction du nombre minimum de cases de stationnement exigé pour l'exercice des usages des nouvelles constructions.

Recommandation 7

La Commission recommande à la Ville de :

1. Être attentive à la nature des quartiers visés et des types de bâtiments qui seraient susceptibles de bénéficier d'assouplissements règlementaires pour favoriser l'exercice de services ou de commerces dans des habitations, ceci afin d'assurer la compatibilité des usages et limiter les nuisances;
2. N'imposer l'obligation de maintenir des usages commerciaux dans les quartiers que si les conditions économiques sont viables;
3. Profiter de la requalification des grands espaces urbains pour combler des besoins en matière d'équipements collectifs tout en assurant la mise en place de mesures de mitigation pour les nuisances potentielles.

Thème 2 : l'environnement, la transition écologique et la santé publique

Recommandation 8

La Commission recommande à la Ville d'inclure des indicateurs de performance environnementale mesurables aux critères d'évaluation des grands projets. Elle recommande également d'encourager le dialogue et la collaboration avec les parties prenantes du développement afin d'optimiser les retombées des actions centrées sur l'environnement et la transition écologique.

Recommandation 9

La Commission recommande à la Ville d'identifier les secteurs propices à la réduction des surfaces minéralisées ou vouées au stationnement, et d'adopter un plan de promotion qui encouragerait les propriétaires à rendre perméables les surfaces qui ne peuvent pas être végétalisées.

Recommandation 10

La Commission recommande à la Ville d'adopter des dispositions règlementaires pour la protection du patrimoine paysager qui sont à définir pour les terrains publics et privés, et d'ajouter un critère d'évaluation pour les grands projets pour y intégrer l'agriculture urbaine, le cas échéant.

Recommandation 11

La Commission recommande à la Ville de mettre en place des mécanismes de concertation pour s'assurer que la fenêtre sur le fleuve, entre la Promenade René-Levesque et la limite municipale de Saint-Lambert, puisse être invitante et exemplaire sur le plan écologique et accessible à toute la population de Longueuil.

Le budget

Le budget de cette démarche a été de 75 097 \$, dont 54 % a été consacré au paiement des honoraires des trois membres de la Commission.



Mon Le Moyne à moi ! - Démarche participative sur l'identité et le devenir du secteur Le Moyne

Le contexte

Le paysage et la communauté du secteur Le Moyne portent les traces d'une histoire et d'une identité bien distinctive. Le territoire lemoynois est marqué par la proximité d'importants lieux de passage routiers et ferroviaires autour desquels des quartiers modestes et densément peuplés se sont développés. Malgré la présence d'un milieu communautaire fort et impliqué, le sentiment d'appartenance de la communauté a été secoué par un important historique de fusions et défusions municipales ainsi que par un récent épisode d'évolution démographique¹.

1. Sommaire décisionnel, SD-2023-2229, doc. 11.

Le mandat

En août 2023, par la résolution CO-230822-2.2, l'Office de participation publique de Longueuil a reçu un mandat de la Ville de Longueuil afin de révéler et reconnaître les références et la sensibilité identitaires du secteur Le Moyne pour coconstruire une vision de revitalisation avec les différents groupes du quartier à partir des enjeux vécus, tout en mettant en lumière les points de convergence et de divergence entre les quartiers Saint-Maxime et Saint-Josaphat.



La démarche

Pour répondre au mandat, l'Office a conçu une démarche en quatre étapes :

Étape 1 : S'informer

Après une rencontre de préconsultation avec des organismes du milieu et la mise en ligne du dossier documentaire, les personnes intéressées ont été invitées à s'informer sur la démarche ainsi que sur les deux quartiers en assistant à une soirée d'information et à deux visites guidées.

Étape 2 : Raconter

La deuxième étape de la démarche comprenait les activités Raconte-moi un souvenir et Parle-moi de ton quartier. Ces activités sous forme d'ateliers visaient à faire discuter la population de Le Moyne sur des éléments marquant du passé et sur la vie quotidienne d'aujourd'hui.

Étape 3 : Imaginer

La troisième étape était consacrée à une activité de coconstruction d'une vision pour l'avenir du quartier.

Étape 4 : S'exprimer

Pendant la quatrième étape, la population a été appelée à exposer son point de vue sur la vision proposée par le groupe de 16 personnes ayant participé à la journée de coconstruction de l'étape *Imaginer*. Cette étape comprenait une séance publique, un questionnaire et un appel de contributions.

Le rapport de la démarche a été rendu public en septembre 2024.

Le bilan de la participation

Au total, il y a eu **538 participations** à l'une ou l'autre des activités de la démarche entre les mois de janvier et juin 2024. Bien qu'il ne soit pas possible d'extraire de ce chiffre le nombre de personnes ayant participé à plus d'une activité, s'il s'agissait de participantes et participants uniques, cela représenterait **10,64 % de la population du secteur**.

Le Moyne, village accueillant au cœur de la ville*

* Le groupe de 16 personnes ayant élaboré l'énoncé de vision a insisté pour utiliser la graphie de l'ancienne ville en un seul mot.

Les recommandations de l'Office

Recommandation 1 - **Consolider le sentiment de communauté**

La population de Le Moyne et les organismes actifs sur son territoire manquent d'installations en tout genre pour pouvoir socialiser et profiter de leur milieu de vie conformément à leurs aspirations. L'Office recommande à la Ville de planifier des interventions sur le territoire visant à favoriser les rencontres au sein de la communauté.

Ces interventions peuvent être de deux ordres. En premier lieu, en aménageant ou en facilitant l'aménagement par des groupes du milieu de lieux physiques. En deuxième lieu, par la programmation ou le soutien à l'organisation d'événements qui permettraient à la population de se côtoyer.

Recommandation 2 - **Repenser la mobilité et les déplacements sur le territoire pour améliorer la sécurité et pour reconnecter le milieu, en priorisant les alentours de la voie ferrée**

L'Office recommande à la Ville de poser des gestes visant à atténuer les effets des barrières physiques qui fractionnent le territoire, notamment entre Saint-Maxime et Saint-Josaphat, mais aussi avec le reste de la Ville.

À cet égard, il serait souhaitable de revoir en priorité les aménagements aux alentours de la voie ferrée qui sépare le secteur Le Moyne en deux pour augmenter le confort des usagers, particulièrement celui des piétons.

Enfin, la Ville est encouragée à examiner les moyens d'améliorer la desserte en transports collectifs et actifs sur le territoire de Le Moyne, ainsi que vers et depuis Le Moyne, pour donner plus de mobilité à la population et atténuer l'isolement de Le Moyne du reste de la Ville.

Recommandation 3 - **Soutenir l'émergence de leaders de la communauté en créant un comité de suivi de la vision**

En réponse à la volonté exprimée de prise en charge du milieu par lui-même, il est proposé à la Ville de former et d'animer un comité de suivi de la présente démarche. Le mandat du comité pourrait consister à conseiller la Ville sur les moyens concrets à privilégier pour que puisse se réaliser la vision, ainsi que sur les moyens de mettre en œuvre ou de soutenir la réalisation des éléments qui émergent de cette même vision.

Le comité pourrait annuellement effectuer un bilan des avancements de la mise en œuvre de la vision, bilan qui serait rendu public et partagé dans un format à déterminer, à la population de Le Moyne, et plus largement, de Longueuil.

Le budget

Le budget de cette démarche s'est élevé à 34 183 \$.



Concordance du Plan d'urbanisme au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* - Projet de règlement CO-2024-1259

Le contexte

Une modification du *Schéma d'aménagement de développement de l'agglomération de Longueuil* a été adoptée et est entrée en vigueur le 18 décembre 2023. En raison de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec*, une modification au *Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil* était requise pour assurer la concordance des deux documents de planification. C'est dans ce contexte que l'Office a formé une commission consultative.

Ce mandat a été réalisé en vertu de l'article 54.23, alinéa 1, paragraphe 2 de la *Charte de la Ville de Longueuil* (RLRQ, c. C-11.3), qui stipule que l'Office a pour mandat, notamment, « de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant ou révisant le Plan d'urbanisme ».

Le mandat

Le 13 février 2024, le conseil de la Ville de Longueuil confiait à l'Office de participation publique de Longueuil le mandat de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement CO-2024-1259 modifiant le Plan d'urbanisme.

La modification vise à :

- Corriger la carte 12 relative au site patrimonial du Vieux-Longueuil en remplaçant l'appellation « maison Labadie » par l'appellation « maison Marie-Rose Durocher » pour donner suite à une demande du ministère de la Culture et des Communications (MCC).
- Modifier la carte des affectations du sol (carte 21) dans trois secteurs en :
 - a. Agrandissant l'affectation industrielle de prestige (IP-1.06) située le long du chemin de la Savane à même la totalité de l'affectation mixte (MX-1.06).
 - b. Ajustant les limites de l'affectation résidentielle (ID-1.09) dans le secteur industriel Jacques-Cartier près de la R-116 et du boulevard Taschereau à même une partie de l'affectation industrielle (RE-1.01).
 - c. Créant une affectation industrielle (ID-1.13) à même une partie de l'affectation commerciale suprarégionale (CS-1.02) à proximité du boulevard des Promenades.
- Modifier la carte 71 du PPU des quartiers de la Gare (plan concept) en cohérence avec la modification apportée à l'affectation IP-1.06.



La démarche

Une démarche en quatre étapes a été proposée par l'Office :

Étape 1 : Mise en ligne du dossier documentaire

Étape 2 : Envoi des communications et publication de l'avis public

Étape 3 : Commission consultative

La commission consultative constituée pour réaliser le mandat était présidée par M. Akos Verboczy, commissaire. La commission a tenu, lors d'une même soirée, une assemblée publique de consultation et d'audition des opinions. Après cette assemblée, la commission a lancé un appel de contributions écrites.

Étape 4 : Publication du rapport de l'Office

Le bilan de la participation

Au total, l'Office a comptabilisé **97 participations** à la démarche, soit sous forme de participation en salle ou en ligne à l'assemblée publique, soit par visionnement en différé de l'assemblée, ou encore par contribution écrite. La Commission a reçu trois contributions écrites. La Commission a également entendu six personnes verbalement au moment de l'assemblée publique de consultation du 27 mars 2024.

Les recommandations de la commission

Recommandation 1 - **La Commission recommande à la Ville de Longueuil de mettre en place des conditions qui pourraient améliorer la cohabitation entre le secteur résidentiel et les entreprises exploitant les terrains de la zone industrielle sur la rue Montcalm en s'assurant du respect des règles existantes sur la gestion des nuisances et en les renforçant au besoin.**

Recommandation 2 - **La Commission recommande, au moment de l'adoption des modifications de la réglementation d'urbanisme associée au secteur du chemin de la Savane, de :**

- Porter une attention particulière aux usages sensibles (résidences et école) situés à proximité des lots faisant l'objet de la modification d'affectation en privilégiant les usages tels que les bureaux, les commerces ou les industries ne posant pas de risques à la santé;
- Rappeler à la population la vision d'ensemble du PPU et ses objectifs au moment de la présentation des modifications à la réglementation d'urbanisme qui découlent du changement d'affectation afin de rendre la modification plus concrète.

Recommandation 3 - **Au-delà du principe de concordance, la justification de la Ville basée uniquement sur le besoin en terrains industriels, alors que le site du secteur du boulevard des Promenades comporte et est bordé par des milieux naturels, soulève plusieurs préoccupations. Pour cette raison, la Commission recommande de :**

- Reconsidérer la pertinence de créer une zone d'affectation industrielle à même l'affectation commerciale suprarégionale dans le secteur du boulevard des Promenades en raison des impacts potentiels sur la zone d'affectation résidentielle ainsi que sur les milieux naturels identifiés à proximité et à même la zone faisant l'objet de la modification.

Le budget

Le budget de cette démarche a été de 17 895 \$, dont 76 % a été consacré au paiement des honoraires du président de la commission.

Mandats confiés mais non débutés

Dans le deuxième semestre de 2024, l'Office a reçu deux mandats dont les activités publiques se tiendront en 2025.

Stratégie de revitalisation des cœurs de quartiers

« Mandater l'Office de participation publique de Longueuil pour la réalisation d'une démarche participative portant sur la Stratégie de revitalisation des cœurs de quartiers². »

Avec cette démarche, la Ville de Longueuil désire « [...] consulter résidents, commerçants, promoteurs et partenaires locaux, dans un souci d'inclusivité et de développement durable, sur les grands défis de la consolidation et la revitalisation des cœurs de quartier longueuillois.

Pour ce faire, trois objectifs ont été établis :

- 1) Inviter la population et les parties prenantes à partager ce qui va et ce qui va moins bien dans les cœurs de quartiers longueuillois en mettant l'emphase sur l'identité locale et l'appartenance au lieu;
- 2) Entamer une réflexion collective sur les souhaits et les rêves (la vision) des participants quant au développement et à l'aménagement de ces axes commerciaux;
- 3) Identifier les stratégies d'interventions et les mesures à mettre en place pour répondre aux grands défis de la consolidation commerciale et assurer la vitalité des artères commerciales ciblées par la Ville.

La Ville souhaite approfondir cette réflexion en consultant divers acteurs sur l'évolution de leurs habitudes de consommations, de leurs moyens de déplacement et de leurs besoins de socialisation dans ces cœurs de quartier. Cette démarche permettra également d'identifier les enjeux de mobilité, d'accessibilité et d'attractivité représentant des freins au développement et à la revitalisation de ces axes commerciaux³ ».



2. Résolution du Conseil ordinaire de la Ville de Longueuil, COX2-241209-2.1

3. Sommaire décisionnel, SD-2024-2723, p. 2

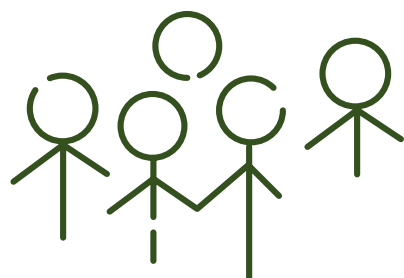
Itinérance et cohabitation sociale

« Mandater l'Office de participation publique de Longueuil pour la réalisation d'une démarche de participation publique pour identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse dans un contexte où plus en plus de personnes habitent la rue⁴. »

Par cette démarche, la Ville de Longueuil souhaite bénéficier de l'expertise de l'Office pour réaliser une démarche participative qui permettra de mieux comprendre les causes de l'insécurité et d'identifier les conditions essentielles au vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse. Cette démarche est inscrite à l'action 32 du Plan d'action de la lutte à l'itinérance 2024-2026, adopté en janvier 2024.⁵

Mandat conseil - comités consultatifs

La Ville de Longueuil a fait appel à la fonction de « proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces⁶ » de l'Office pour lui confier la réalisation d'un diagnostic sur les rôles et le fonctionnement des comités consultatifs, impliquant des citoyennes et citoyens et créés par le conseil ordinaire de la Ville en 2022. Le mandat a débuté en 2024 et il est prévu que le rapport soit déposé à la direction générale au printemps 2025.



4. Résolution du Comité exécutif de la Ville de Longueuil, CE-240828-2.1

5. Sommaire décisionnel SD-2024-2303, p.1-2

6. Charte de la ville de Longueuil, article 54.23, alinéa 1.



Le suivi du plan stratégique 2023-2025

Dès ses premiers mois d'opération, l'Office a entamé une réflexion stratégique conduisant à adopter la vision 2025 suivante : **avoir fait la démonstration du caractère incontournable, constructif et productif des démarches de participation publique dans la vie municipale.**

Pour y arriver, l'Office a identifié trois orientations stratégiques, chacune déclinée en objectifs et assorties d'un plan d'action.

En 2024, soit à mi-parcours du plan stratégique, l'Office a effectué une révision des objectifs et actions stratégiques identifiés pour s'assurer qu'ils reflétaient encore les intentions de l'organisation et qu'ils servaient adéquatement la vision stratégique. Cela a conduit à quelques modifications dans les actions prévues, pour tenir compte de l'évolution de l'Office depuis sa création.

En décembre 2024, l'Office a constaté avoir mis en œuvre près des trois quarts de son plan stratégique !

Tableau 1
**État d'avancement
 du plan stratégique
 2023-2025**

	Orientation 1 : Contribuer au renforcement d'une culture de participation	Orientation 2 : Assurer la robustesse des processus	Orientation 3 : Évaluer l'impact de l'Office	Total
Nombre révisé d'actions planifiées pour la période 2023-2025	22	32	16	70
Actions complétées	14	25	13	52
Avancement	64 %	78 %	81 %	74 %

Les orientations stratégiques

Orientation stratégique 1 - **Contribuer au renforcement d'une culture de participation | Développer la compétence de nos publics en matière de participation publique pour soutenir la mission de l'Office et le désir de participer à ses activités, dans le but de contribuer à la vie démocratique locale.**

Objectifs stratégiques

- 1.1. Comprendre les besoins et les perceptions des acteurs du territoire en lien avec la participation publique
- 1.2. Développer une offre de services et des outils adaptés pour l'ensemble de nos publics
- 1.3. Faire connaître la mission et les services de l'Office
- 1.4. Agir en tant que pôle d'expertise en matière de participation publique à Longueuil

Principales réalisations en 2024

En 2024, l'Office a développé une simulation de commission consultative et l'a offerte à la population de Longueuil une première fois. L'équipe a également continué à offrir des formations aux équipes de la Ville et a réuni près de 50 personnes lors du 2^e Rendez-vous de l'Office portant sur le thème « Influence et leadership », réunissant le recteur de l'Université de Sherbrooke et le directeur du Service de police de la Ville de Montréal. Enfin, l'Office a entamé la préparation de nombreux outils pédagogiques, s'adressant à plusieurs publics, dont la population de Longueuil, en premier lieu. Ces outils seront prêts pour diffusion en 2025.

Orientation stratégique 2 - **Assurer la robustesse des processus | Se doter de règles de fonctionnement claires, efficaces, prévisibles et équitables pour que l'Office soit performant.**

Objectifs stratégiques

- 2.1. Définir les modalités de fonctionnement et les balises encadrant les activités de l'Office, tant pour l'interne que l'externe
- 2.2. Développer des modalités de collaboration avec les partenaires municipaux de l'Office (administration municipale et élu(e)s)
- 2.3. Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de reddition de compte internes et externes, qui prévoient notamment de documenter et justifier l'utilisation des ressources

Principales réalisations en 2024

Après deux ans de mise à l'épreuve, l'Office a procédé à une révision de ses documents fondateurs, notamment ses *Modalités de fonctionnement et règles de procédure*. L'Office continue de documenter et de raffiner ses processus internes, dans une approche d'amélioration continue.

Orientation stratégique 3 - **Évaluer l'impact de l'Office | Mesurer et illustrer les retombées de la création de l'Office et plus largement, de son action, dans la vie municipale.**

Objectifs stratégiques

- 3.1. Documenter l'ensemble des activités de l'Office et constituer des archives
- 3.2. Établir des indicateurs d'impact pertinents et des outils de mesure d'impact
- 3.3. Appliquer les indicateurs et outils de mesure dans l'ensemble des activités de l'Office

Principales réalisations en 2024

L'Office a développé son modèle d'impact, et s'est doté d'une approche d'évaluation d'impact de ses activités, pour ses différents publics. Certains outils en découlant ont été mis à l'épreuve en 2024. L'implantation systématique du modèle d'évaluation d'impact se fera dans les démarches que l'Office démarrera en 2025.





Les activités publiques

Dans un désir de maintenir son ancrage dans le milieu et d'intéresser toujours plus de voix à s'exprimer dans les démarches qu'il propose, l'Office organise et participe à des activités qui stimulent la réflexion et le développement des connaissances en participation publique, principalement auprès des groupes avec lequel il interagit dans la ville.

Il arrive aussi que l'Office participe à des événements, pour la majorité dans la région métropolitaine, pour faire rayonner sa mission et pour former son équipe à de nouvelles approches pour améliorer sa capacité à répondre aux mandats qui lui sont confiés.

Activités de formation

L'Office a poursuivi en 2024 sa tournée des différents services de la Ville pour faire connaître son rôle, sa mission et son expertise, et pour les outiller à mieux préparer leurs contributions dans le cadre des démarches participatives. L'Office a également eu l'occasion de présenter son action et son rôle dans le cadre de l'Agora de la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil.

Destinée au grand public, l'Office a proposé une simulation de commission consultative à la bibliothèque Georges D'or, pour développer le sentiment de compétence de la population lorsqu'elle est sollicitée à contribuer à des démarches participatives.

L'Office a offert à son équipe permanente et à ses commissaires, en collaboration avec l'Office de consultation publique de Montréal et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, une formation sur l'écriture stratégique. La présidente de l'Office a aussi proposé une formation sur les fondements de la participation publique.

Encore cette année, l'Office a accepté six invitations à s'adresser aux étudiantes et aux étudiants de quatre établissements universitaires québécois :

- École nationale d'administration publique
- Université de Montréal
- Université du Québec à Montréal
- Université de Sherbrooke

Autres activités et présences publiques

L'Office accepte des invitations à échanger dans le cadre de différents événements, que ce soit pour faire rayonner son action ou pour demeurer pertinent et à la fine pointe de la participation publique. Parmi les organisations qui ont tenu des activités ou comité auxquels l'Office a participé, on compte le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'Institut de l'Énergie Trottier et l'Institut du Nouveau Monde.

La responsable de la participation publique de l'Office a été invitée à être membre du jury pour la sélection des pratiques gagnantes 2024 de la conférence annuelle de l'Observatoire International de la Démocratie Participative.

La présidente de l'Office est aussi régulièrement invitée dans les médias locaux et nationaux pour présenter les démarches et les rapports de l'Office. Cette année, elle a notamment participé comme experte au colloque des Entretiens Jacques Cartier sur « L'acceptabilité sociale de la transition écologique : enjeux, controverses et vivre-ensemble », aux Journées annuelles de la santé publique de l'Institut national de la santé publique du Québec et au forum *Développer la ville autrement*, organisé par la Ville de Québec. La présidente a partagé ses réflexions et ses expériences sur la participation publique au Balado MUNICIPAL d'Espace Muni et avec l'équipe de Missions Publiques dans un article publié en milieu d'année.

2^e rendez-vous de l'Office

C'est avec un plaisir renouvelé que l'Office a convié la communauté d'actrices et d'acteurs socioéconomiques de Longueuil à se retrouver lors du 2^e rendez-vous de l'Office.

La thématique : influence et leadership. L'événement, accueilli par l'Université de Sherbrooke sur son campus de Longueuil, a permis à Pierre Cossette, recteur de l'Université de Sherbrooke, et Fady Dagher, directeur du Service de police de la Ville de Montréal, d'échanger sur la manière dont la participation publique alimente le travail des dirigeants de grandes organisations.

L'événement, animé par la présidente de l'Office, a été clôturé par la mairesse de Longueuil, Catherine Fournier.

L'objectif : stimuler la réflexion des organisations présentes sur le territoire en ce qui concerne l'intérêt que la participation publique peut représenter pour elles, et leur communiquer l'importance de participer aux démarches de l'Office.

Le budget et les finances

Conformément à l'article 54.22, de la Charte de la Ville de Longueuil, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu de l'article 54.23 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Tel que le stipule l'article 54.21, l'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la Ville, et le vérificateur de la Ville vérifie les états financiers de l'Office et fait rapport de son examen au conseil dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier.

Pour 2024, le conseil municipal a mis à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. Compte tenu de délais dans la transmission par la Ville de la documentation afférente à deux démarches de participation publique, les sommes réservées pour leur mise en œuvre n'ont pas été engagées en 2024. En conséquence, l'Office dégage un surplus qui a été remis aux coffres de la Ville de Longueuil.

Comparatif entre le budget alloué et les dépenses réelles 2024

Répartition des dépenses

	Budget 2024*	Réel 2024	Non utilisé**
Rémunération	708 798 \$	693 778 \$	+ 15 020 \$
Avantages sociaux	184 288 \$	180 382 \$	+ 3 906 \$
Transports et communications	103 000 \$	32 150 \$	+ 70 850 \$
Services professionnels et administratifs	242 000 \$	192 970 \$	+ 49 030 \$
Entretien, location et biens non durables	110 000 \$	67 164 \$	+ 42 836 \$
Total	1 348 086 \$	1 166 444 \$	+ 181 642 \$

* Budget ajusté en cours d'année

** Sommes remises à la Ville

Rémunération et avantages sociaux

Du côté de la rémunération, l'année 2024 a été marquée par la stabilité de l'équipe permanente de l'Office. L'écart s'explique par une économie en lien avec la révision de responsabilité d'un poste qui a changé de titulaire. Les membres du personnel de l'Office sont devenus employés et employées de la Ville de Longueuil en juin 2024, et ont intégré le syndicat des cols blancs de la Ville de Longueuil en octobre.

Transports et communications

L'Office a mené un nombre inférieur de démarches qu'anticipé et a repoussé à l'exercice suivant le démarrage d'autres démarches, en raison notamment de délais dans la transmission de documents d'information. Des économies ont donc été réalisées en publicité et en frais de séance.

Services professionnels et administratifs

Les services professionnels et administratifs sont en majorité imputables aux honoraires des commissaires qui siègent aux différentes démarches. Parmi les autres dépenses, on compte notamment des honoraires en matière de graphisme, la mise à jour du site web, la révision de texte et des conseils juridiques. De plus, un mandat de services professionnels a été confié pour permettre à l'Office de développer un modèle d'évaluation d'impact. Les sommes résiduelles réservées pour les démarches qui n'ont finalement pas été entamées en 2024 ont permis de dégager des économies.

Entretien, location et biens non durables

Les sommes nécessaires à la location du bureau de l'Office ont été conformes à ce qui avait été planifié. Les économies ont été générées par le fait que les besoins en acquisition de matériel pour mener à bien les mandats confiés à l'Office ont été moins importants que prévu.



Les perspectives 2025

Des démarches d'envergure sur des sujets cruciaux

L'Office démarrera, dans le premier trimestre 2025, deux démarches d'importance.

La première concerne la revitalisation de quatre cœurs de quartiers, couvrant quatre secteurs dans les trois arrondissements de Longueuil. Cette démarche visera la mobilisation de la population, du milieu économique et des acteurs socioculturels pour les amener à exprimer leurs souhaits et leurs rêves quant au développement et à la revitalisation des cœurs de quartiers visés.

L'itinérance et la cohabitation sociale harmonieuse seront les sujets de la seconde démarche que l'Office lancera à l'hiver 2025, qui permettra à toute personne de la communauté, peu importe son statut et sa situation, de s'informer et de s'exprimer sur le sujet. Des activités artistiques et de nombreux moyens de participer seront proposés pour s'adapter aux réalités, contextes et vécus de toutes et tous.

L'Office compte également dévoiler l'approche qu'il adoptera pour répondre au mandat sur la mobilité durable et sécuritaire qui lui a été confié en 2023.

Des outils pour développer les compétences citoyennes de la communauté

L'Office a développé des formations et simulations qui seront de nouveau offertes à la population et aux groupes qui souhaitent mieux comprendre le rôle de la démocratie participative dans la ville, et aiguiser leurs compétences pour exercer pleinement leur citoyenneté.

Seront également lancés des outils de vulgarisation qui permettront aux personnes intéressées de comprendre le rôle que joue l'Office dans la communauté, et sur les manières de participer efficacement aux activités proposées. Des fiches méthodologiques, dont l'objectif est de démystifier la participation publique, seront dévoilées. En plus de renseigner sur les méthodes de l'Office, ces fiches pourront être utiles aux organisations du territoire qui désirent elles aussi adopter une posture participative.

L'équipe de l'Office continuera de visiter des salles de classe et de prendre la parole lors d'événements en lien avec la participation publique.

Une dynamique partenariale avec d'autres organisations

La communauté de Longueuil a la chance de bénéficier de l'existence d'une instance comme l'Office, inspirée du modèle du Bureau d'audience publique en environnement. En effet, seules deux municipalités québécoises en sont dotées. Mais ce modèle inspire aussi d'autres villes, qui évaluent la possibilité de se doter d'un tel outil, notamment la Ville de Gatineau. Dans une optique de collaboration, de mise en commun de l'expertise et de partage d'outils concrets, l'Office de participation publique de Longueuil échange fréquemment avec ses homologues. L'équipe de l'Office continuera à entretenir ces liens en 2025, avec l'intention de faire bénéficier à la population de Longueuil des meilleures pratiques en matière de participation publique.

Une année électorale

En tant qu'instance impartiale et indépendante, l'Office se réjouit de savoir que la démocratie se mettra à nouveau en action lors des élections municipales de novembre 2025. C'est une occasion unique pour la population de poser un geste significatif et d'exprimer son attachement à la démocratie municipale, dont la fragilité n'a d'égale que son importance.

L'Office ne prend pas part au débat partisan entourant le processus électoral, mais invite toutes les personnes qui ont le privilège de pouvoir voter à exercer leur vote, et exprime son admiration à toutes les personnes qui décident de se porter candidates pour occuper un siège au sein du conseil municipal ou de contribuer au bon fonctionnement du processus démocratique.

La vitalité démocratique ne peut se maintenir que si les citoyennes et citoyens l'investissent.



La permanence



Julie Caron-Malenfant
Présidente



Marie Depelteau-Paquette
Cheffe de bureau



Amélie Locas
Agente de mobilisation
et de soutien logistique



Élise Naud
Responsable de la
participation publique



Victoria Figueroa-Tamayo
Agente de recherche –
participation publique



Louis-Alexandre Cazal
Agent de communications

L'équipe de l'Office

Les commissaires



Pierre Batellier



Pierre Benoît



Jacques Bénéard



Bruno Bergeron



Marguerite Bourgeois



Miriam Fahmy



Annie Gauvin



Sylvie Mondor



Idriss Fimba Tankoano



Jean-François Vachon



Vincent Van Schendel



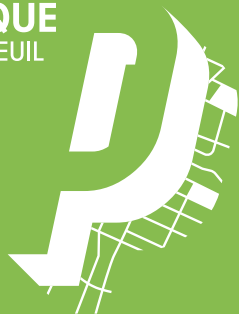
Akos Verboczy

Les remerciements

L'Office remercie :

- Auxane Celen, étudiante à la maîtrise en affaires publiques et internationales à l'Université de Montréal qui a collaboré avec l'équipe au courant de l'année;
- Les partenaires avec lesquels il a réalisé les projets mentionnés dans le présent rapport annuel;
- Et surtout, la population et l'ensemble des personnes qui développent, rêvent, animent et habitent le territoire de Longueuil.

OFFICE DE
PARTICIPATION
PUBLIQUE
DE LONGUEUIL



oppl.quebec

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 552
Longueuil, QC J4K 5G4
450 463-7203
info@oppl.quebec